

COMMUNE DE TRELEX

PREAVIS MUNICIPAL N°05/2017

Concerne : demande de crédit de CHF 230'500.00 destiné à financer le réaménagement du parking de la Tour, parcelle N° 77, propriété de la Commune.

Municipale responsable : Madame Evelyne Vogel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Dans le cadre du plan de quartier « Jean Binet Nord » une convention signée en 2006, liant la commune et le propriétaire de la parcelle N° 79, prévoyait une contribution aux frais d'équipement communaux en cas de projet immobilier. Cette obligation financière comportait également la cession de 150 m² à la Commune afin d'améliorer les aménagements publics existants de la parcelle N° 77 comportant le parking public de la Tour. Depuis lors M. Pierre-André Cuvit, propriétaire de la parcelle N° 79, a obtenu deux permis de construire. Comme convenu, la Commune a pu ainsi acquérir des m² supplémentaires au bénéfice de la parcelle N° 77.

La Municipalité souhaite ainsi réaménager cette parcelle afin de permettre la mise en place d'un parking répondant aux besoins du centre du village. C'est cet aménagement qui fait l'objet du présent préavis.

2. SITUATION ACTUELLE

Le parking comporte une dizaine de places situées en épi le long de la route de Gingins, délimitées directement à même le trottoir. L'étroitesse et la configuration de la parcelle impliquent que les manœuvres pour entrer et sortir se font en conflit avec les piétons et nécessitent des manœuvres sur la chaussée, ce qui n'est pas idéal dans ce secteur proche de l'école. Le parking actuel utilise à peu près la moitié de la nouvelle parcelle, occupée actuellement par un parking privé et des haies de végétation.

3. PROJET

3.1 Objectifs

Le projet mis en place par la Municipalité répond aux objectifs suivants :

- Séparation et sécurisation des cheminements piétonniers.
- Aménagement d'un parking séparé de la chaussée avec augmentation de la capacité.
- Mise en valeur du patrimoine communal.

3.2 Descriptif

Le projet prévoit la mise en place d'un parking séparé de la chaussée depuis la route de Gingins par une entrée clairement délimitée, d'une largeur de 5.50 m, permettant le croisement des véhicules entrants et sortants. L'accès se fait de manière perpendiculaire à la route de Gingins afin de faciliter les mouvements d'entrée et de sortie dans les deux directions et de favoriser les visibilitées.

Le franchissement du trottoir est prévu par la mise en place d'un trottoir traversant avec une déclivité verticale de 4 cm, priorisant ainsi le piéton. Le parking à proprement parler se compose d'une zone de circulation réalisée en enrobé, d'une largeur de 6 m, bordée de part et d'autre d'une zone de stationnement à angle droit, offrant en tout 14 places de stationnement, 2 places motos et 1 place « handicapé ». Cette zone de stationnement est réalisée en revêtement perméable, de type grille gazon ou pavés filtrants afin de se démarquer de la zone de circulation. La délimitation des places de parc est réalisée au moyen de pavés d'une couleur différenciée.

Le trottoir existant le long de la route de Gingins est maintenu. Il est prolongé avec un gabarit minimum de 1.60 m le long de la place de la Tour jusqu'au droit de la traversée piétonne, permettant d'accéder à l'Auberge et à l'Administration Communale.

Les espaces verts, situés entre les places de parc et le trottoir, sont réalisés par la mise en place de zones de plantation, agrémentés d'arbres ou de plantations basses afin de ne pas entraver la visibilité et permettant d'offrir une séparation physique.

Une place importante dévolue aux piétons est aménagée à côté de la Tour, dans la zone d'attente du passage piéton, où sont actuellement entreposés les bacs à fleurs. La libération de cet espace permettra de mettre en valeur la Tour et d'accueillir une place handicapé pour faciliter l'accessibilité aux bâtiments communaux.

L'accès à cette place handicapé se fait directement depuis le parking.

La Tour étant entièrement située sur la parcelle de la Commune, il est souhaité, pour la mettre en valeur et marquer une délimitation avec le parking, de réaliser un petit trottoir sur son pourtour, d'un revêtement en pavés pierre naturelle de type granit, afin de dégager cet ouvrage emblématique de la Commune. Une illumination lumineuse au sol permettra également de souligner cette construction datant de plus de 200 ans.

Pour permettre la mise en place du parking et du trottoir, l'ilot de verdure existant en bordure du giratoire, entre la route de Gingins et la Place de la Tour, est quelque peu diminué dans sa largeur mais reste en place comme rempart de protection entre les véhicules et les piétons.

Dans le cadre de ce projet, la récolte des eaux de la parcelle est réaménagée et l'éclairage public complété.

3.3 Emprise

Ce projet se fait intégralement sur la parcelle N°77, propriété de la Commune, ou sur le domaine public communal pour le trottoir. Il ne nécessite donc aucune emprise sur des terrains privés.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le budget a été établi par notre mandataire, le bureau Bovard & Nickl SA de Nyon, sur la base des soumissions récentes pour des travaux similaires. Ce projet fera encore l'objet d'une mise en soumission conforme à la loi sur les marchés publics auprès de différentes entreprises de la région. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

| | |
|---|-----------------------|
| 1. Travaux de génie civil | 128'000.00 |
| 2. Plantations, aménagement paysager | 20'000.00 |
| 3. Eclairage public | 25'500.00 |
| 4. Marquage, signalisation | 5'000.00 |
| 5. Honoraires études et direction des travaux | 19'600.00 |
| 6. Divers et imprévus | 15'400.00 |
| <hr/> | |
| Total HT | 213'500.00 |
| | |
| TVA 8 % | 17'000.00 |
| <hr/> | |
| Total du budget à prévoir | CHF 230'500.00 |

5. CONCLUSIONS

Le réaménagement de la parcelle N°77, avec la mise en place du parking prévu, augmentera de 5 places l'offre à disposition, en comptant la place pour les personnes à mobilité réduite. En sus, deux places pour motos sont prévues. La mise en place d'un parking séparé de la chaussée, dont l'accès se fait perpendiculairement, évitera que les mouvements de manœuvre se fassent sur la chaussée ou dans la zone du trottoir, permettant ainsi la mise en place d'un cheminement piétonnier continu le long de la route de Gingins et de relier les écoles et habitations au centre du village et à la gare du Nyon-St-Cergue.

L'utilisation de matériaux différenciés filtrants diminuera également l'impact visuel de la place actuellement entièrement en enrobé et mettra en valeur le monument de la tour au cœur du village.

C'est pourquoi au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil Communal à prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Trélex

- vu le préavis municipal No 05/2017 concernant la demande de crédit de CHF 230'500.00 destiné à financer l'aménagement d'un parking sur la parcelle N° 77, propriété de la Commune
- entendu le rapport de la commission construction et urbanisme chargée d'étudier ce projet,
le rapport de la commission des finances
- considérant que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
- décide
- 1) d'adopter le préavis municipal No 05/2017 concernant l'aménagement d'un parking pour l'Auberge et l'Administration Communale sur la parcelle n°77, propriété de la Commune
 - 2) d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux et de lui accorder un crédit de CHF 230'500.00
 - 3) de prélever le montant par la trésorerie courante
 - 4) d'amortir le montant des travaux finaux en une seule fois par prélèvement sur le compte "Fonds de réserve pour investissements futurs" N° 9282.40

Au nom de la Municipalité
Le Syndic : Y. Ravenel la Secrétaire : L. Suvà



The image shows two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is 'Ravenel' and the one on the right is 'Suvà'. They are positioned over a circular official seal of the 'Municipalité de Trélex'. The seal features a central emblem with a crown and a shield, surrounded by the text 'MUNICIPALITE DE TRELEX'.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 septembre 2017, pour être soumis au Conseil communal de Trélex le 25 octobre 2017.

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE TRELEX



"Place de la Tour"
 "Route de Gingins 12-B-P"
 "Route de Nyon 96-B-P"

Réaménagement du
 parking de l'église
 (14 places de parc)

Géodonnées © Etat de Vaud

PLAN DE SITUATION / COUPE DE PRINCIPE

Echelle: 1/250 - 1/50

| Modif. | Date | Dessin | Contr. |
|--------|------------|--------|--------|
| --- | 10.04.2017 | I.F. | |
| 1 | 29.08.2017 | I.F. | |
| 2 | | | |

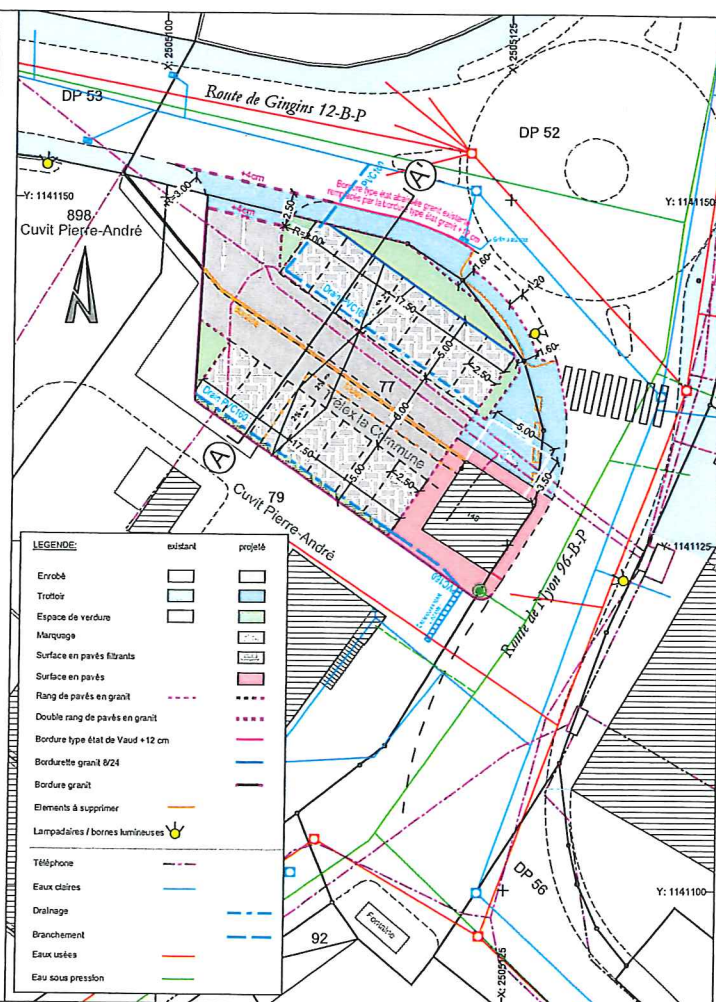
Dossier/bte n° G15875 Plan n° 15902/02

Réaménagement de la Tour de l'Église

PROJET

BN BOVARD & NICKL S.A.
 Géomètre - Génie rural - Génie civil
 Système d'information du territoire

Rte de St-Cergue 23
 1260 NYON
 Tél. 022 / 361.17.42
 Fax 022 / 362.03.70
 E-mail info@bovard-nickl.ch



Coupe de principe A-A'

